

Compte rendu du Conseil de la Vie Sociale du **31/05/2023**

M. Marion, Président du Conseil de la Vie Sociale, remercie les personnes présentes :

M. Français (Directeur de l'EHPAD), Mme Demange (Vice-présidente du CCAS), Mme Bouvet (Secrétaire).

Mme Demange Odile, Mme Mougenot Denise, Mme Mougel Marguerite, Mme Mougel Bernadette, Mme Grandemange Irène, Mme Pernot Bernadette (Résidentes).

Mme Mourey (Représentant des familles).

Sont excusé(e)s : Mme Crouvezier (Maire de La Bresse), Mme Boyé-Viard (Cadre de santé), Mme Mengin (Représentant des familles), M. Delfosse (Résident).

Ouverture de la séance :

M. Le président débute la séance par l'approbation du compte rendu du précédent CVS qui s'était tenu le 20/03/2023. Celui-ci est validé à l'unanimité par les membres.

Il annonce le départ en retraite de Mme POIROT Christine (Chef de cuisine à l'EHPAD) et de Mme BOLOGNINI Carine (Agent social à l'EHPAD). Toutes deux étaient membres du CVS et représentantes du personnel. De fait, il n'y a donc plus pour l'heure de membres pour représenter le collège « agents ». Les prochaines élections auront lieu en 2024. Sans formalisme, rien n'empêche un représentant du personnel d'assister aux prochaines séances, une invitation sera faite en ce sens aux agents concernés.

M. MARION souhaite la bienvenue à Mme MOUGEL Marguerite et Mme GRANDEMANGE Irène, résidentes qui ont souhaité se joindre au groupe et leur propose d'intégrer le CVS si elles le souhaitent.

M. MARION indique n'avoir reçu aucune demande particulière de familles (ou de personnels) sur l'adresse mail Cvs.ehpad88250@gmail.com.

Point sur les travaux extérieurs à venir :

Afin d'améliorer la qualité de vie des résidents à mobilité réduite (fauteuil roulant, déambulateur, canne fixe ou anglaise) et afin qu'ils puissent

correctement circuler à l'avant du bâtiment 27, les dalles (qui ne sont plus alignées) vont être retirées et un enrobé sera réalisé car des flaques d'eau se forment dans les creux lorsqu'il pleut, ce qui rend dangereux la circulation des résidents ayant des difficultés de déplacement. Ces travaux sont prévus fin juin/début juillet (approximativement entre le 20/06 et le 05/07) car les travaux d'enrobé seront effectués en même temps que d'autres travaux de voirie sur la commune à cette même période.

Information de M. Français : Après avoir rencontré le responsable des services techniques communaux après ce CVS le 20 juin, il s'avère que pour des raisons organisationnelles, **ces travaux n'interviendront que début septembre**, après les vacances estivales.

Point sur l'avancée du projet des séances de magnétisme :

M. MARION expose à l'assemblée que M. DURUPT Benjamin, magnétiseur, a proposé il y a plusieurs semaines ses services aux résidents et à titre gracieux dans le seul but d'apaiser, adoucir les maux, sans manipulation. Une rencontre a été organisée le 10 mai avec M. FRANÇAIS et Mme POIROT Stéphanie (animatrice) afin d'échanger sur ce projet et fixer les prérequis pour une prise en charge encadrée.

M. FRANÇAIS indique que l'objectif est de faire bénéficier de séances individuelles **les résidents qui le souhaitent**. Ce « soin » ne se substitue pas à la médecine traditionnelle, mais il peut aider à soulager, à accompagner le résident qui souffre de maux du quotidien liés à l'âge (maux de tête, maux de ventre, maux de dos, maux d'estomac...etc.) sans avoir à recourir à certains médicaments. Ce domaine s'apparente à de la médecine énergétique, c'est une technique de soin naturel qui peut permettre de soulager les troubles physiques, psychiques et émotionnels. Selon M. DURUPT, « c'est la ré harmonisation des énergies qui est capable de soulager les douleurs ». Pour ma part, je pense que si cette initiative peut apporter « un plus » et une certaine forme de bien être pour les résidents, je ne peux que valider ce projet. Cela étant, il me semble important et nécessaire de poser « un cadre » à ces interventions. Par conséquent, une convention d'intervention bénévole entre M. DURUPT, magnétiseur, et l'EHPAD de La Bresse sera visée conjointement au préalable. Du reste, **le consentement écrit du résident (à défaut de son représentant légal) sera nécessaire lors de la prise de RDV**, car cette pratique repose sur une médecine non conventionnelle. Au niveau organisationnel, des créneaux d'intervention seront définis en fonction du nombre potentiel de demandes des résidents et des disponibilités de M. DURUPT

(vraisemblablement les jeudis après-midi). La prise de RDV se fera par le biais des animatrices, Stéphanie et Danielle (comme c'est le cas pour les RDV coiffeurs et pédicures). Les séances individuelles auront lieu dans la salle de réadaptation située au RDC du bâtiment 32. En pratique, rien ne s'oppose à ce qu'un membre de la famille puisse assister son parent. Comme précisé, nous entrons dans un registre singulier et chacun doit être en mesure de recevoir une information éclairée sur le sujet, par conséquent, M. DURUPT viendra se présenter aux résidents et aux familles et pourra répondre aux questionnements éventuels de chacun.

De ce fait, une réunion d'information se tiendra **le mercredi 28 juin à 14h45 en salle à manger du bâtiment 27**. Un mail d'invitation sera transmis aux familles par le directeur et une information sera faite auprès des résidents par l'animatrice.

Point de situation sur le taux d'occupation de la structure :

M. FRANÇAIS prend la parole en indiquant la faiblesse du taux d'occupation pour le 1^{er} trimestre 2023 qui se situe à 91.5%.

Concernant le 2^{ème} trimestre, le taux a retrouvé une valeur d'avant COVID, il devrait théoriquement se situer aux alentours de 98%, ce qui n'est pas arrivé depuis fin 2019. A ce jour, il reste 1 chambre disponible dans la section EHPAD du bâtiment 32 et 1 chambre dans la section UVP.

Si cette valeur se maintient à ce niveau jusqu'en fin d'année, et en fonction du prévisionnel de recettes fin octobre, l'objectif serait d'augmenter les effectifs en recrutant 1 ASH et 1 aide-soignante supplémentaire. Il faut cependant prendre en compte les grosses difficultés de recrutement actuelles.

Point sur le groupe électrogène et l'installation des bornes Wi-Fi :

M. FRANÇAIS rappelle qu'un raccordement du groupe électrogène a été fait sur les 2 bâtiments au mois de décembre 2022. Auparavant seul le bâtiment 32 était raccordé au groupe électrogène ce qui aurait entraîné des soucis majeurs sur le 27 (ascenseur/matelas à air...etc.) en cas de délestage électrique comme il avait été annoncé par les autorités. Par ailleurs, des bornes Wi-Fi ont été installées au sein de tout l'EHPAD (27+32).

M. FRANÇAIS précise avoir demandé une subvention de 20 000 € au titre du PAI (plan d'aide à l'investissement) à la caisse nationale de solidarité active (CNSA) en août 2022 afin de financer ces travaux. M. FRANÇAIS informe l'assemblée qu'il

vient d'avoir confirmation en avril que la subvention demandée est accordée. Afin de réduire les frais liés au câblage, ces travaux seront réalisés par un employé de la Régie Municipale d'Electricité de La Bresse.

Il indique que cet équipement est installé en prévision d'un manque futur de médecins sur le secteur (1 médecin part à la retraite et un autre change de département) ce qui pourra permettre de réaliser des actes de téléconsultation médicale. Peut-être pas pour de la médecine généraliste mais plutôt spécialisée du type dermatologie, cardiologie par exemple. Malheureusement cette prestation bien qu'utile ne peut remplacer le lien humain et impose un coût financier élevé (5 000 à 7 000 € à l'année) car il faut faire appel à un prestataire (médecins référencés, logiciel adapté, tablette, maintenance...). Il faut donc que le jeu en vaille la chandelle.

Il précise que la connexion Wi-Fi devra rester à usage « professionnel ».

Questions diverses :

Une nouvelle séance vaccinale contre le COVID-19 sera « normalement » organisée en juillet. Obtenir le vaccin ou non reste à l'appréciation de chaque résident. Nous n'imposons rien comme cela a toujours été le cas. Stéphanie est en charge de répertorier les résidents qui souhaitent bénéficier de rappel. Le choix du vaccin n'est pas encore établi, il se fera en concertation avec le Docteur LEROY. Lors de la dernière séance en novembre 2022, certains résidents ont développé une mauvaise réaction (fièvre élevée) au vaccin bivalent PFIZER.

M. FRANÇAIS informe avoir reçu un courrier émanant de M. PERRIN François, frère de M. PERRIN René qui devait entrer à l'EHPAD de La Bresse mais qui est malheureusement décédé avant son admission. Lors de la visite de la chambre, M. PERRIN François a fait part de son ressenti et proposait de faire retirer les panneaux métalliques verts situés devant les chambres.

M. FRANÇAIS précise que ces panneaux n'ont pas une vocation décorative. Ce sont des panneaux qui coulissent et font office de brise vue et de pare soleil. Du reste, il faut savoir que l'architecte dispose d'un droit d'auteur sur son œuvre. Le propriétaire est en droit d'apporter des modifications au bâtiment lorsque se révèle **la nécessité de l'adapter à des besoins nouveaux**. Dans ce cas précis, il n'y a aucun besoin particulier et les brises vues ont leur utilité.

Mme MOUGEL Bernadette soulève le fait qu'elle remonte certains résidents en fauteuil roulant à la fin des repas lorsque certains membres du personnel prennent une courte pause. M. FRANÇAIS indique qu'il autorise cette pause

courte tant que les fonctions de chacun et chacune sont accomplies avec respect et conscience professionnelle. Du reste, cela est souvent lié au fait que l'unique ascenseur est saturé lorsque tous les résidents sortent du repas. Il précise à Mme MOUGEL qu'elle ne doit pas se sentir dans l'obligation de raccompagner les résidents.

Le prochain Conseil de la Vie Sociale aura lieu le 27/09/2023.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned to the right of the main text.